



## DEMANDE DE PROPOSITIONS AVEC NÉGOCIATIONS (DDPN) – ADDENDA N° 1

---

### DDPN DC-2022-CD-07 Initiative pour atteindre la carboneutralité

#### Date et heure limites :

Le 1<sup>er</sup> juin 2022  
à 14 h  
(heure du Pacifique)

---

<b><u>Date de publication :</u></b>	Le 20 mai 2022	<b><u>Expéditeur :</u></b>	Service de l'approvisionnement de la CCT
-------------------------------------	----------------	----------------------------	--

---

<b><u>Destinataires :</u></b>	Tous les fournisseurs	<b><u>Courriel :</u></b>	procurement@destinationcanada.com
-------------------------------	-----------------------	--------------------------	-----------------------------------

---

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées au sujet de la DDPN susmentionnée en date du 13 mai 2022.

- Q1. Quel est le niveau de détail attendu pour les mesures immédiates, à court terme et à long terme recommandées par l'entrepreneur?

Réponse : Il incombe au soumissionnaire de fournir suffisamment de détails dans sa réponse pour communiquer les plans d'action. Veuillez vous reporter à l'article B.5 de la DDPN, Formulaires de réponse, format et portée de la DDPN.

- Q2. En ce qui concerne la collecte d'information, est-ce que le client gérera la collecte de données, ou est-ce qu'on attend de l'entrepreneur qu'il communique directement avec les personnes, services et bureaux désignés de DC? Combien de points de contact faut-il prévoir à DC?

Réponse : Le soumissionnaire collaborera avec le chargé de projet de DC, qui agira comme personne-ressource tout au long du processus. Le chargé de projet de DC facilitera la communication avec les différentes unités opérationnelles de DC.

- Q3. La DDPN énumère cinq bureaux, mais on en compte neuf sur votre site Web. Pouvez-vous préciser le nombre de bureaux à inclure dans l'évaluation?

Réponse : DC compte cinq (5) bureaux comme indiqué à l'article C.1 de la DDPN. Sur le site Web, il est précisé que DC possède cinq (5) bureaux et que les quatre (4) autres sont exploités par un agent général des ventes, et non directement par DC.

- Q4. Destination Canada a-t-elle prévu un budget maximum pour ce projet, et si oui, est-il réparti sur un an ou trois ans?

Réponse : Comme DC ne possède qu'un budget limité, les soumissionnaires sont invités à présenter le meilleur rapport qualité-prix dans chaque élément de leur proposition, tout en tenant compte de l'ensemble des exigences de la DDPN et de l'ensemble des éléments de leur proposition.

- Q5. Des documents autres que les états financiers seraient-ils recevables pour le critère E.1.1, comme des états sommaires audités?

Réponse : Oui, les états sommaires audités sont acceptés.

Q6. Des titres de compétences autres que les certifications REP et SEP seraient-ils recevables pour le critère E.1.3, comme une formation ISO 14064 ou une accréditation d'organisme de vérification ISO 140655?

Réponse : Oui, comme précisé dans les critères souhaités à l'article E.1.3 b) Détails sur la certification que détiennent les professionnels de l'environnement [p. ex. Registered Environmental Professional (REP), Sustainability Excellence Professional (SEP)] ou d'autres titres de compétences en matière de durabilité.

Q7. La carte des tarifs horaires, sous le critère F.1, doit-elle préciser les tarifs par employé, ou plutôt par titre et expérience (analyste débutant, expert chevronné, etc.)?

Réponse : Tarifs par titre et expérience.